



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 88539

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le défaut d'obligation de contrôle technique des cyclomoteurs et des quads. À ce jour, la France n'impose toujours pas de contrôle ni sur les deux roues motorisés, ni sur les quads sachant que depuis le 2 juillet 2013, le Parlement européen a voté le règlement sur le contrôle technique des véhicules. Il faut se rendre à l'évidence quant à l'impact positif que cette réglementation pourrait avoir en termes d'accidentologie et de pollution engendrées par ces véhicules. Aussi il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour remédier à ce défaut d'obligation qui pourrait contribuer à renforcer davantage encore la sécurité sur nos routes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88539

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7128

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)